

**AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2016 DES DELEGATAIRES
LPA, INDIGO, Q PARK, EFFIA
Parcs de stationnement**

La CCSPL prend acte de la fin du contrat de délégation de service public du parc centre commercial Part-Dieu au 31 décembre 2016, en vue de sa reconstruction.

La commission a pris connaissance de **l'activité générale des 31 parcs de stationnement** en délégation de service public.

Quant à la politique publique de stationnement-déplacements, elle note les évolutions et la diversité des services disponibles (tels que Trip'n drive, location de véhicules de particuliers pendant leur stationnement, LPA Scooters mis en place depuis septembre 2016).

La commission constate la stabilité du nombre de places de stationnement et de services annexes, malgré la hausse des emplacements sécurisés pour les vélos. Elle reste vigilante sur les perspectives de croissance avec les futures délégations de service public.

En ce qui concerne l'activité, la commission entend que la fréquentation horaire des parcs de stationnement poursuit sa remontée (+1,2% en 2016), en raison de l'augmentation de la circulation automobile depuis 2013 et d'événements tels que l'Euro 2016, dans un contexte global d'érosion. La CCSPL souligne la légère augmentation du nombre d'abonnés (+1% par rapport à 2015) portant à 24% l'évolution depuis 2004 ; elle note la hausse du taux d'occupation porté à 47%, et de l'occupation maximale, à 76%.

La CCSPL demande des indicateurs chiffrés sur la sécurité dans les parkings.

En termes de tarification, la commission relève que le passage à la tarification au 1/4 d'heure a un impact financier positif pour les exploitants, grâce aux stationnements de courte durée, mais a des effets négatifs sur les très longues durées (supérieures à 2 heures).

Pour ce qui est de l'aspect financier, la CCSPL relève les résultats nets globaux positifs des délégataires, à l'exception de l'un d'entre eux. La commission se félicite de l'évolution positive depuis 2014 du montant des redevances versées à la Métropole.

La commission approuve les engagements de développement durable des délégataires et la réception de labels tels que « Eco-site » (EFFIA).

La commission réitère son souhait de voir progresser la mise en **accessibilité pour les personnes à mobilité** réduite des parkings. Elle soutient pleinement la démarche de la Métropole dans le dossier du parc Antonin Poncet.